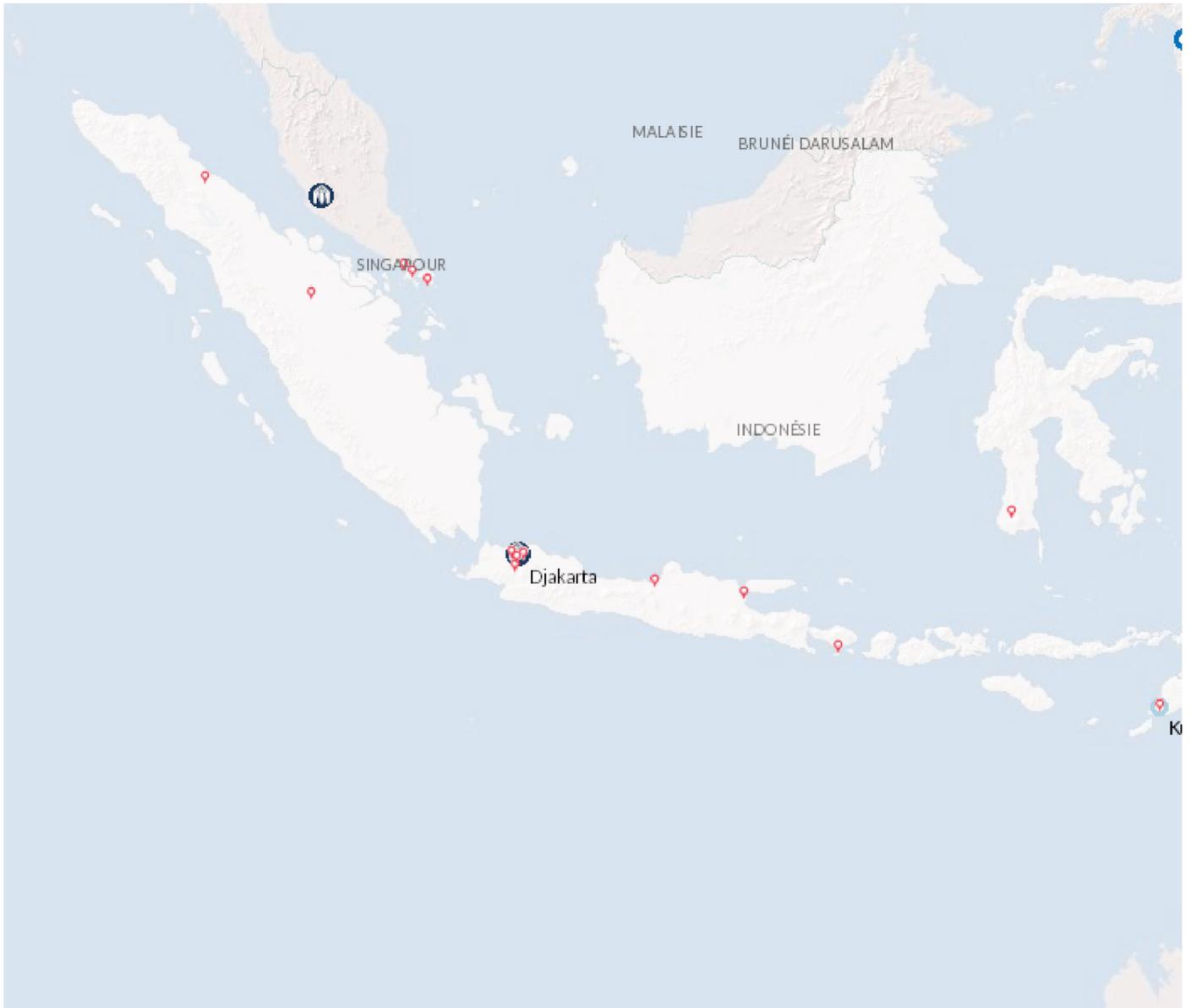




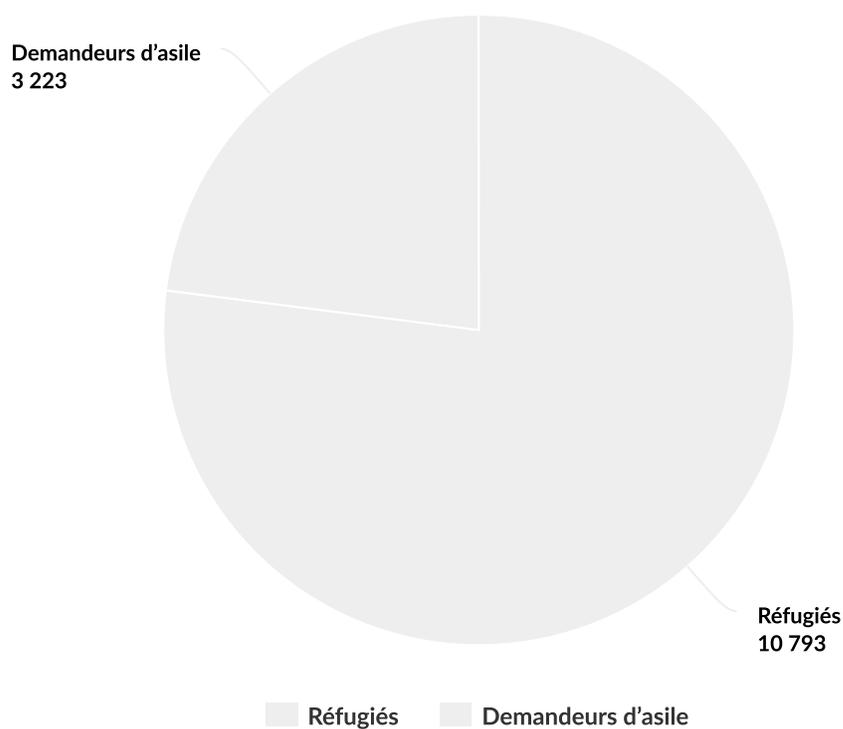
Opération: Indonésie



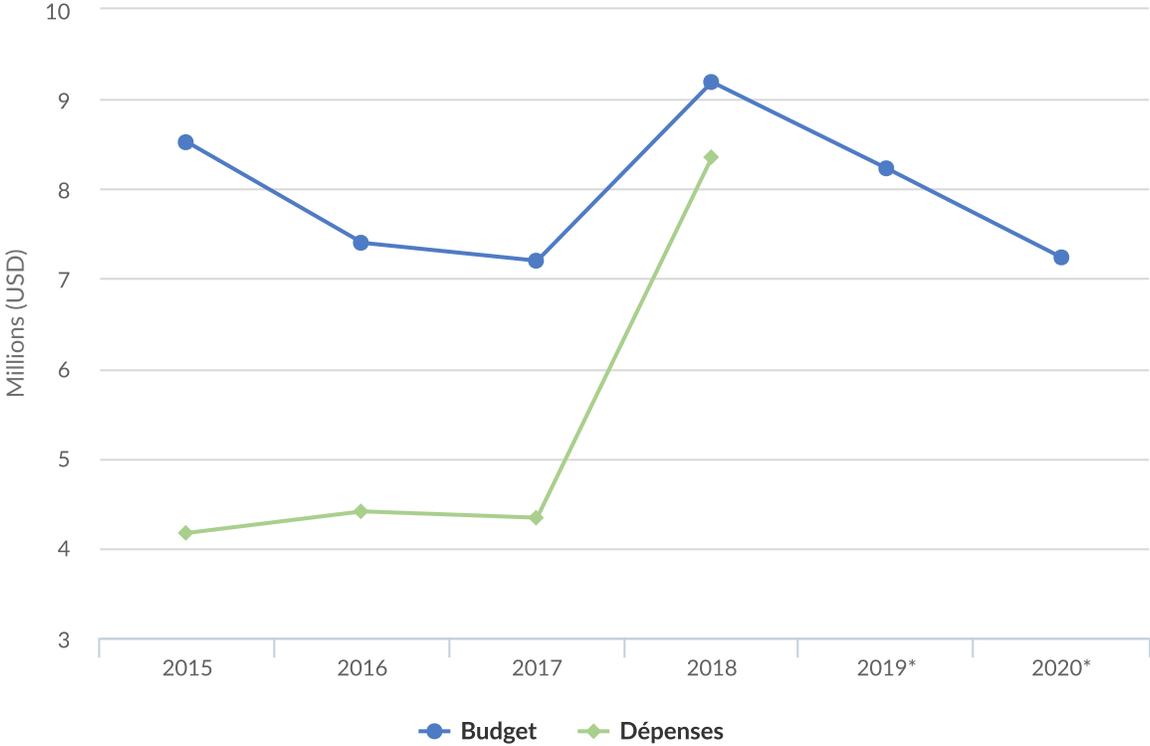
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 1% EN 2018

2018	14,016
2017	13,840
2016	14,405



Budgets et Dépenses - Indonésie



Environnement opérationnel

Bien qu'il ne soit pas encore totalement appliqué, le décret présidentiel de 2016 sur la gestion des réfugiés fixe le cadre juridique du développement des programmes du HCR en Indonésie. L'augmentation du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile vulnérables, ayant besoin d'aide, la diminution très nette des possibilités de réinstallation, et la nécessité de trouver des solutions à plus long terme dans le pays pour les personnes relevant de la compétence du HCR, notamment l'accès à l'éducation et aux moyens de subsistance, sont les principaux facteurs sur lesquels est fondée la stratégie pluriannuelle de protection et de recherche de solutions en Indonésie pour la période 2020-2021.

Principales priorités

En 2020, le HCR s'attachera à offrir son expertise et un soutien aux ministères responsables de la mise en œuvre du décret présidentiel pour veiller à ce que les réfugiés bénéficient d'une protection conforme aux normes internationales. Le HCR plaidera notamment pour une série de mesures de séjour temporaire, compte tenu du nombre limité de places de réinstallation. Le HCR continuera à recommander aux États d'augmenter le nombre de places de réinstallation mais intensifiera dans le même temps son travail et son plaidoyer en vue d'élargir l'accès à l'éducation et aux moyens de subsistance. Le HCR s'appuiera sur les progrès considérables déjà accomplis avec ses homologues gouvernementaux, concernant l'exécution d'activités conjointes d'enregistrement et de délivrance de documents.

Afin d'assurer une protection effective aux réfugiés, l'appui au Gouvernement sera centré sur l'enregistrement et la délivrance de documents, deux domaines expressément prévus par le décret présidentiel, avec la promotion d'activités conjointes d'enregistrement et de délivrance de documents avec le Gouvernement. Le HCR continuera d'utiliser la détermination du statut de réfugié de manière stratégique pour répondre aux préoccupations du Gouvernement, notamment en examinant en priorité le cas des personnes qui n'ont peut-être pas besoin de protection internationale, et cherchera des possibilités de réinstallation pour les plus vulnérables, tout en encourageant l'accès à des moyens de subsistance, au bénéfice des réfugiés comme des communautés d'accueil. Les mécanismes de protection communautaire seront renforcés afin de promouvoir l'entraide et l'autonomie, et l'opération continuera de se concentrer sur la satisfaction des besoins des membres les plus vulnérables de la population, en particulier les femmes et les enfants, dans les domaines de l'aide essentielle, des soins médicaux et de l'éducation.

Après la mise en œuvre du programme pilote de formation à l'entrepreneuriat « Ready 4 Business » en 2018-2019, le HCR poursuivra son partenariat avec l'OIT afin d'organiser, en collaboration avec l'Université Atma Jaya et Dompet Dhuafa, un programme communautaire amélioré de formation à l'entrepreneuriat. L'objectif de ce programme est d'améliorer l'autosuffisance, de promouvoir l'autonomie économique et de favoriser la compréhension mutuelle entre les réfugiés et les membres des communautés d'accueil. Le HCR établira des partenariats avec des organisations du secteur privé en vue d'offrir des formations professionnelles sur le lieu de travail et des stages aux réfugiés.
